

**CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2018**  
**COMPTE RENDU SUCCINCT**

**Etaient présents** : Mmes/MM. FOUILLER – DEBUE – DANON – PALMA - SCHMITZ – SOLA - JULIEN – DAMIGNANI - GIORGINI – MAUREL – PHILIBERT – REYNAUD - FREYTAG – BILLAUD - HOSTALERY – HERVIEUX - RAMOINO

**Procurations** : P. GROSJEAN à J. FOUILLER  
C. MOREL à A. FREYTAG  
E. MASSEY à A. HERVIEUX  
N. CZIMER-SYLVESTRE à Ph. RAMOINO

**Absents** : Mmes/MM. CASAMATTA – SILVY – LUSTENBERGER – UFFREN – LAGORCE - ROUBAUD

**Secrétaire** : Eric PALMA

Le procès-verbal du 8 novembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

**Question n° 1 : COMMANDE PUBLIQUE – Marchés publics – Nouveau groupe scolaire – Lot 7 – Revêtement sols - Faïence**  
**Rapporteur : Joël FOUILLER**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer le marché suivant pour un montant total HT de 127 022,31 € :

Lot 7 – Revêtements de sols - Faïence  
SARL NOUVOSOL  
ZI Courtine  
585, rue de l'Aulanière  
84000 AVIGNON

**Question n° 2 : FINANCES – Décision modificative n° 3**  
**Rapporteur : Jean-Louis SOLA**

La décision modificative n° 3 est approuvée.

Pour : 17  
Abstention : 4

**Question n° 3 : ADMINISTRATION GENERALE – Création d'un service public de défense extérieure contre l'incendie**  
**Rapporteur : Joël FOUILLER**

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la création du service public de défense extérieure contre l'incendie ;
- Autorise le maire à effectuer toutes les démarches ;
- Autorise le maire à signer tous les documents afférents à cette décision.

**Question n° 4 : FONCTION PUBLIQUE – Recensement de la population – Rémunération des agents recenseurs**  
**Rapporteur : Joël FOUILLER**

La participation financière de l'Etat attribuée à la commune s'élève à 9 025,00 € et sera répartie aux agents recenseurs en fonction du nombre de logements recensés dans les districts, comme suit :  
9 025,00 € / par le nombre de logements : 2 261 = 3,99 €

Répartition par district :

Nombre de logements par district X par 3,99 € = X €  
A cela s'ajoutera deux ½ journées de formation à 50,00 € la demi-journée, soit 100,00 €.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve cette répartition.

A 19h20, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.